



Aldultaire, divorce et carte de séjour

Par Visiteur

Bonjour

je me suis en france depuis 08/2002 autant que etudiant

je me suis

marier le 16/12/2005

tout allez tres bien jusqu'au debut 2008 ou ma femme ma trompé et partie vivre avec son nouveau compagnon, elle a eu une fille avec lui

j'ai entamé une procedure de divorce qui a pris un peu de temps parce qu'elle a refuse de signier , au final on a pas divorcé , elle a essayé a plusieurs reprise de me forcer de lui donné de l'argent parce qu'elle sait que j'ai besoin de sa signiature le 16/12/2008 pour avoir ma dernierecarte de sejour , carte de residence . j'ai refuser alors elle est pas venu pour signier , je precise que je suis salarier dans une entreprise depuis 4 ans , j'ai jamais eu de probleme avec la justice , et j'ai construit tout ma vie ici , ma question est : la prefecture peut il me delivré une autre carte de sejour vue ma situation professionnel et vue que si je divorce c'est parce que femme ma trompé

ou je dois rien espérer

merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Etes vous en CDI?

De quelle nationalité êtes vous?

Cordialement

Par Visiteur

Oui je suis en cdi et je suis marocain

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si vous possédez actuellement, une carte de séjour vie privée et familiale vous pouvez, et ce sans que votre femme ne s'y oppose, faire la demande d'un échange pour une carte temporaire mention salarié.

Cordialement

Par Visiteur

J'ai essayé de faire ça quand j'ai entamé le divorce la prefecture na pas voulu me donné un tické pour accédé au guiché , et la dame ma dit : sans ta femme ta rien du tout .

comme puis je faire cette demande de changement de statue alors .

Par Visiteur

Monsieur,

Vous devez faire auprès de la préfecture une demande de changement de statut afin d'obtenir la carte de séjour mention salarié et demander en parallèle à votre employeur qu'il fasse une demande d'autorisation de travail auprès de la DDTEFP.

Cordialement

Par Visiteur

Mais je suis plu etudiant de puis le mariage
je possede une carte de sejour mention vie privé vie familiale

Par Visiteur

Monsieur,

J'ai bien compris.

Je vous suggère donc de faire une demande non pas renouvellement de votre carte mention vie privée et familiale (étant donné que la communauté de vie avec votre épouse est plus que discutable et que par ailleurs elle vous fait du chantage) mais de faire une demande de changement de statut afin d'obtenir une carte mention salarié.

Cordialement

Par Visiteur

Merci
j'ai contacté le comptable de mon entreprise , est il ma assuré que c pas possible de faire une demande d'autorisation de travaille puisque je travaille deja chez eux depuis 3 ans et que j'i deja mon contrat de travail et au niveau de la prefecture je ne sais pas comment faire cette demande puis qu'il me repose a chaque fois je me presente

Par Visiteur

Monsieur,

Actuellement vous pouvez travailler parce que votre titre de séjour actuel vous le permet. Cela signifie donc que vous êtes en situation régulière. De ce fait vous avez parfaitement le droit de faire une demande de changement de statut. Votre employeur doit faire cette demande même si vous travaillez déjà depuis 3 ans car il s'agit d'une procédure de changement de statut. Concernant la préfecture je ne sais quoi vous répondre si ce n'est d'être insistant afin de demander votre dossier.

Cordialement